

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 21 (1934)
Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

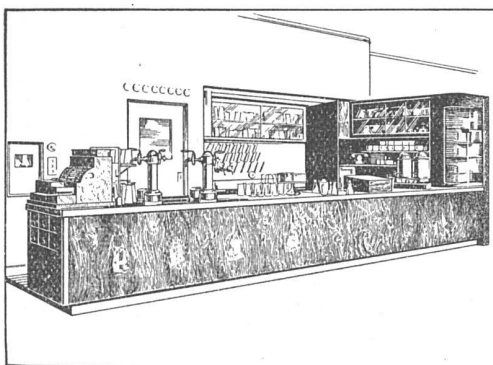
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.04.2025

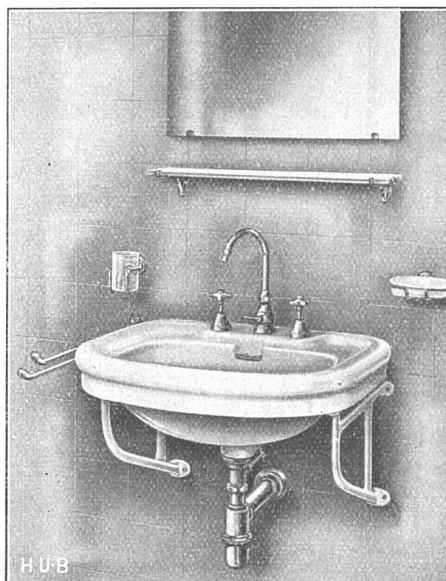
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



EDUARD IMBER KÜHLSCHRANKFABRIK

HALDENSTRASSE 27 TELEPHON 31.317
ZÜRICH

KÜHLANLAGEN, BAR- UND BUFFETANLAGEN, GLÄSERSCHRÄNKE, LIQUEURSCHRÄNKE, PATISSERIE-KORPUSSE MIT KÜHLABTEIL, ISOLIERUNGEN JEDER ART



SANITÄRE APPARATE EN GROS
KERAMISCHE WAND- U. BODENBELÄGE
HANS U. BOSSHARD A.G.
ZÜRICH LUGANO

Prior-Oelfeuerung

seit 10 Jahren glänzend bewährt. Schweizer Fabrikat

Die Prior-Oelfeuerung kann überall in bestehende Kohlen-Heizanlagen ohne jede Betriebsstörung eingebaut werden!
Rauch- und geruchlos

**einfacher, sauberer und billiger
als Kohlenheizung:**

- für Zentralheizungen
- für Etagenheizungen
- für Kachelöfen
- für Eisenöfen
- für Kochherde
- für Waschmaschinen
- für Metzgereikessel
- für Dampfkessel etc.

Wir zeigen Ihnen gerne — ohne jede Verbindlichkeit für Sie — in Betrieb befindliche Prior-Oelfeuerungs-Anlagen.

Prior - Oelfeuerungen A. G. Zürich
Büro: Bahnhofstrasse 42 Telefon 70.668

Der grosse Fortschritt.

Stahlfenster „Fermetic“

||| dreifache, absolut
zuverlässige
Rahmendichtung. |||

Telephon 8

VERWO A.G.
Stahlfensterbau · Pfäffikon (Schwyz)

le passage par la Jonction plutôt que par le Pont Butin sont actuellement soumises à la Direction Générale des C. F. F.; leur remise au gouvernement genevois ne saurait donc tarder.

La protection des zones boisées

La plupart de nos villes suisses possèdent à proximité de l'agglomération urbaine de grandes surfaces boisées qui constituent pour les citoyens une réserve naturelle très appréciée. Genève est très défavorisée sous ce rapport car, à l'exception du Bois de la Bâtie et du Bois des Frères, il n'y a guère, à proximité de la ville, une parcelle de forêt.

A plus grandes distances de la ville il existe il est vrai de nombreux bois, mais on ne peut décemment prétendre qu'il s'agit de forêts, ce sont plutôt des taillis. Les agriculteurs qui possèdent ces terrains boisés cherchent à leur bois à brûler et procèdent à des coupes complètes qui empêchent naturellement toute formation de gros arbres. La valeur de ces taillis est très faible car le rendement est presque nul et le défrichement en terrain de culture est coûteux. Cependant ces dernières années, d'assez grandes surfaces ont été récupérées dans ce but, aussi commençait-on à s'inquiéter sur la disparition de ces réserves de verdure.

Lors de l'établissement du nouveau plan de zone de 1929, la question d'une protection efficace s'était posée sans qu'elle fut résolue, par crainte de réclamations de la part des nombreux propriétaires de bois. On espérait que par un classement successif il serait possible de placer ces terrains dans la catégorie des sites intangibles. Cet espoir ne s'est pas réalisé, aussi le Conseil d'Etat propose-t-il au Grand Conseil l'établissement de zones de bois et forêts qui ne pourront être défrichées et sur lesquelles aucune construction ne serait admise.

Cette proposition semblera à nos Confédérés une mesure élémentaire, mais à Genève elle signifie une évolution sensible de l'opinion publique en faveur des questions d'urbanisme. Souhaitons le meilleur succès aux initiateurs.

Commission d'urbanisme

Dans notre dernière chronique nous avons parlé de la nouvelle *Commission d'urbanisme* proposée par le Chef du Département des Travaux publics M. *Maurice Brailard*. Bien que le projet ne soit pas encore ratifié par le Grand Conseil, cette Commission est effectivement déjà au travail. Elle est composée de Messieurs Prof. *Hans Bernoulli*, architecte BSA, à Bâle, *Rohn*, architecte, à Zurich, *Favarger*, architecte FAS, à Lausanne et *Gabriel Bovy*, architecte, à Genève.

Cette Commission remplacerait la *Commission du plan d'extension* et la *Commission des Monuments et sites*: il est toutefois probable que cette dernière subsistera en conservant l'activité restreinte que lui assigne la loi du 19 juin 1920 relative à la conservation des Monuments et sites.

Nous avons dit combien il était nécessaire d'avoir une commission de travail dont les membres fussent rétribués convenablement. Avant que ne disparaisse la Sous-commission chargée jusqu'ici de ce travail accompli à titre presque bénévole, il convient de remercier ceux qui ont, durant des années, consacré une partie de leur temps à cette besogne ingrate. Ce sont Messieurs *A. Guyonnet*, architecte FAS, *F. Fulpius*, architecte, *J. Torcapel*, architecte FAS et *P. Reverdin*, architecte.

Il faut rappeler ici que la Commission des Monuments et sites a servi de bouc émissaire pour toutes les réclamations, souvent injustifiées, qu'une partie de la presse lançait dans le public. On a trop oublié que cette Commission n'avait que des compétences limitées, que sa composition dépendait du Conseil d'Etat et qu'enfin elle n'avait pas, de par son organisation, la possibilité matérielle de faire un travail suffisamment effectif.

Il est bon que l'on ait compris la nécessité d'une réforme, mais rendons à César ce qui est à César.....

Le projet de loi instituant la nouvelle Commission a été remis aux députés le 13 décembre 1933 et sera très prochainement discuté au Grand Conseil. *HL.*

Kunstmuseum Luzern Eröffnungsausstellung

In dem von Architekt *Armin Meili* BSA geschaffenen Kunst- und Kongressgebäude der Stadt Luzern hat die Kunstgesellschaft Luzern einen weit ausgedehnten Kom-

plex von Sammlungs- und Ausstellungsräumen erhalten. Diese haben den Vorzug, mit Ausnahme eines einzigen Oberlichtsaales (der sich über dem fensterlosen Kleinen



Kalksteinbruch mit Steinhauergeschäft und Steinwerk-Kunststeinfabrik
Läger-Kalksteinbrüche A.G. Regensburg Telephon 941.188

Direktion: J. Bader Tel. 941.147